



⌘⌘⌘⌘⌘⌘

## COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘⌘

### PROCES-VERBAL et COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 juin 2020

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation transmise le 12 juin 2020 par courriel

Public : 0

### ***Compte tenu des mesures COVID19 Séance à huit clos et dans le respect des mesures barrières.***

Secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le dix-sept juin deux mille vingt à vingt heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Claude Cote (procuration à Thierry Soulier), M. Cédric Bermond (procuration à Daniel Rusque), M. Dominique Ernaga (procuration Sandrine Moreau)

A l'unanimité, les élus présents approuvent le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 25/05/2020.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire présente, pour ceux qui ne les connaissent pas, Guy Sixt, ancien technicien de la Régie d'électricité et Sébastien Ignès, actuel Directeur technique de la Régie.

Les anciens membres du conseil de régie ont été invités en début de réunion mais sont comptés absents, Georges Lozat excusé souhaite continuer à siéger au conseil de régie pour suivre les travaux engagés les années précédentes.

#### **1. CREATION CONSEIL REGIE**

**A l'unanimité**, les élus approuvent la composition du conseil de régie avec les membres suivants :

- Membres élus : Stéphane Bect, Daniel Rusque, Julie Bermond, Alexandre Donadio
- Membres extérieurs : Guy Sixt, Georges Lozat

#### **2. PROJET POSTE RIVAL REGIE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire et le Président de la régie font le rappel des 10 ans de procédure et répondent aux questions des élus. Une synthèse a été transmise à l'ensemble des élus afin de mieux comprendre toutes les étapes de ce projet et surtout saisir la complexité des modifications qu'il a fallu apporter à chaque évolution du besoin du client.

Quel est intérêt pour la régie de fournir ce client ?

Pourquoi un abandon du projet puis changement de position 4 mois après ?

Toutes les ELD (régies) sont dans le même cas que nous sauf que certaines ont pu anticiper ces changements par la diversification :

- **production** : impossible chez nous (EDF capte les eaux, Zones protégées Natura 2000, PNV, station de ski sur l'autre versant et Arc au milieu, à cela s'ajoutent les risques naturels = il ne reste plus rien d'exploitable en production à part le photovoltaïque avec stockage mais le foncier reste encore très difficile)
- **regroupement de régies** pour faire des économies d'échelles : nous y travaillons mais la route est longue et REVB n'amène rien dans le pot commun alors qu'Avrieux et Aussois ont 50% de kw gratuits grâce à un contrat de concession très rare.
- **achat en HTB** : problème le coût de construction d'un poste 63 kVA est d'env. 6 M€ et la régie seule ne peut absorber ce coût et rentabiliser l'investissement.

Sans production, sans regroupement ou sans changer de puissance d'achat d'électricité, la régie survit sur les réserves constituées lors du percement de la galerie de reconnaissance du projet Lyon-Turin ferroviaire (Razel, LTF) qui s'épuiseront plus ou moins rapidement suivant les avaries de réseau.

Depuis 2008, le conseil municipal a tenté de défendre les intérêts de la commune et d'investir la régie dans les études, notamment sur le raccordement électrique. Sans la délibération du 24 juin 2009, la régie aurait pu être écartée des discussions sur le projet de sous-station électrique alors même que c'est une obligation, le client final étant sur le territoire communal.

En 2011, le conseil municipal valide la démarche d'alimentation du chantier.

Le 16 mars 2015, le vote s'était articulé autour de la position majoritaire du conseil municipal contre le projet.

L'ambiguïté de répondre à un besoin électrique du client TELT et s'opposer au projet en lui-même a été prépondérante dans le vote.

L'avenir de la régie, l'intérêt pour le territoire et les habitants de Villarodin-Bourget sont passés au second plan. De plus, aucune compensation n'était envisagée pour dédommager la commune sur les déblais et autres expropriations avec toutes les conséquences que cela implique.

Telt aurait pu et peut toujours faire un poste Ouvert (type ENEDIS à Avrieux) avec un fort impact paysager... Avec la régie un bâtiment sera mieux intégré dans le paysage après la phase chantier.

Les élections départementales ont fait ressortir une demande des habitants et l'attachement que ces derniers avaient envers la Régie Municipale, qu'il fallait préserver voire développer.

Le 8 septembre 2015, avec 8 pour et 3 contre, les élus ont annulé la précédente délibération n°22/2015 du 16 mars 2015 qui chargeait M. le maire d'arrêter toutes les études sur la création d'un poste 63 000 Volts pour le raccordement du site et de ne pas répondre favorablement à la demande de raccordement de la société Telt. Cette même délibération a validé le chiffrage et la proposition de raccordement du site présentée en séance pour les besoins du chantier et de la phase d'exploitation ; montant global du projet : 6 766 000 € H.T..

A l'automne 2019, le conseil a approuvé un avenant à la convention initiale afin de changer la technologie du bâtiment passant d'un poste sous enveloppe métallique (= blindé, très compact) à une technologie remise en route par RTE : le Poste intérieur modulaire, il s'agit d'un poste avec les mêmes équipements qu'un poste ouvert mais « enfermés » dans des compartiments d'un bâtiment.

Aujourd'hui, la consultation en cours doit être classée sans suite car elle dépasse pour la deuxième fois l'enveloppe budgétaire votée en conseil municipal à 5 300 000 € HT.

La Régie est engagée vis-à-vis de son client par une convention de raccordement ; d'autres solutions avaient été discutées avec Telt en Juillet 2019 après le premier échec de Marché public mais la discussion s'était vite refermée sur les conséquences d'un éventuel abandon de projet par la Régie...

A ce stade, un recours contre le Maître d'œuvre qui a dû s'adapter sans cesse aux changements du besoin du client et aux technologies, alors que son contrat d'origine était pour un poste ouvert, ne ferait pas avancer le projet bien au contraire. En revanche, il conviendra de s'assurer des conséquences d'une ultime consultation avant de régler les sommes dues à ce bureau d'étude.

Conscient de la complexité du dossier et après avoir expliqué qu'un emprunt, déjà prévu mais plus conséquent sera possible pour augmenter l'enveloppe de travaux, Monsieur le Maire demande aux élus présents de se prononcer sur un montant global de projet qui s'élèverait à plus de 8 millions € H.T. selon l'annexe montré en séance. Ce montant inclut les travaux propres à REVB en termes d'ingénierie et travaux réseaux internes et ce depuis 2010.

**A l'unanimité**, l'Assemblée valide cette proposition et autorise M. le Maire à relancer un marché sous réserve de réponses des candidats.

### 3. Indemnités téléphoniques

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de téléphone des Adjointes et personnes déléguées à d'autres fonctions comme le Président de Régie et du CCAS, pour l'exercice de fonctions d'élus ayant des délégations et qui ne souhaitent pas bénéficier d'une ligne de la Mairie.

Avec **1 abstention** de Bruno Buisson et **14 Pour**, le conseil municipal approuve la somme de 20 € / mois à compter du 1er juin 2020 et pour la durée du mandat.

### 4. CREATION POSTE CHARGE DE MISSION COMMUNE

**A l'unanimité**, l'Assemblée décide de créer un emploi contractuel de Chargé de Mission, niveau supérieur, à compter du 1er juillet 2020 ; pour une durée maximum de 3 ans.

### 5. Divers

- Remarque de Sandrine Moreau sur les actions possibles COVID19 notamment dégrèvement 2/3 CFE avec prise en charge par l'Etat
- Prochain Conseil municipal : mardi 21 juillet
- CCAS : lancer appel à volontaire
- Conseil régie : prévu le mardi 30 juin
- Point sur la réunion Commune, Sogenor, socio pros de La Norma du 16 juin : fonctionnement normal de la télécabine, plan d'eau, gratuité Ludoparc, tennis payant.  
Le tout inclus dans le Pass « activités ».
- Transmaurienne : passage de cet évènement sur La norma le 14 août.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 17 juin 2020

Le maire,

Gilles MARGUERON

